



Le 28 mars 2010

Chères consœurs, chers confrères,

Voici la 15ème édition des Arts du Feu en route !

Cette année encore céramique, verre, mosaïque, métal : soit 55 exposants qui investiront toute la Place de la Mairie de Rennes pour 4 jours d'exposition-vente et de démonstrations de nos savoir-faire.

La 14ème édition a été un succès dont nous nous souviendrons, avec un public nombreux et ravi, une ambiance chaleureuse et conviviale, une sélection de qualité et des ventes importantes y compris de "grosses pièces". Nous avons aussi «agrandi» les Arts du Feu avec 5 stands supplémentaires. Toutes nos actions tendent à valoriser nos objets et nos métiers. Elles donnent à la manifestation un côté sympathique et professionnel : le « Lieu expérimental de promotion des savoir-faire » (savoir-faire de création : l'exposition collective totalement remaniée en 2008 à la demande des exposants, savoir-faire technique : démonstrations et ateliers, savoir faire de proximité avec le jeu «Demandez-nous la lune»), le picorage gastronomique dans de la vaisselle métiers d'art « Au Bol d'art », l'exposition « Expression personnelle » à la Chapelle St Yves, les éditions (prospectus, affiches, site Internet.....).

A nous de continuer dans ce sens et de faire en sorte que les "Arts du Feu" soient encore le rendez-vous du Beau, de l'Original et de la Création pour les cadeaux de fin d'année.

Nous souhaitons présenter un ensemble cohérent et vivant :

- avec la recherche toujours plus grande d'une création de qualité,
- avec une participation renouvelée en partie d'une année sur l'autre pour éviter le "toujours la même chose":
- avec des exposants venus de Bretagne, de France, et d'Europe,
- afin de faciliter l'émergence de nouveaux talents, 2 à 4 stands «tremplin professionnel» seront réservés à des personnes en cours d'installation (non inscrits à l'Urssaf ou à la Maison des Artistes).
- avec le Prix de la Relève financé par Ateliers d'Art de France (1000€) qui sera décerné à un primo exposant (exposant pour la première fois à Rennes)
- avec des ateliers de démonstrations et de pratique sur le thème « J'y mettrai la main au feu ! » accès sur la terre cette année. Nous inviterons donc le public à participer à des ateliers de sensibilisation et de pratique en direct sur la place, faites-nous des propositions.

C'est dans ce sens que tous les dossiers seront examinés par le Comité de sélection. Ce dossier vous donne la possibilité de participer à la sélection et ne signifie pas que vous serez sélectionné. Les critères de sélection sont basés sur le thème de l'année, la créativité, l'écriture personnelle, l'homogénéité de la production, la technicité, la situation géographique (20 % de Bretons minimum pour les subventions). Une première participation n'est pas automatiquement reconductible. Le nombre des bijoutiers est limité à 6, toutes matières confondues.

Les exposants participant d'office à la manifestation sont : le prix de la Relève d'Ateliers d'art de France, le/les lauréats de Demandez nous la lune, les membres du Conseil d'administration.

Ces critères sont le gage de notre pérennité. Nous souhaitons aussi conserver l'esprit convivial et joyeux de la 14ème édition : un apéritif d'inauguration, des repas en commun, notre journal quotidien, les démonstrations et votre présence active doivent y contribuer.

Salutations enflammées !

Le comité d'organisation (et conseil d'administration)

Conseil d'administration : céramistes : C. Dansette, N.Gladwin, V. Courtet, mosaïste : C. Heegaard  
verrier : M.Durand-Gassel. Et Julie Carré.

Ass loi 1901. Siège social : centre artisanal P. Louial, 15 bd F Roosevelt, 35200 Rennes  
wwwlesartsdufeu.com info@lesartsdufeu.com.



## Fiche d'information

- **Organisateurs** : L' Association des Arts du Feu, en partenariat avec la Ville de Rennes
- **Exposants** : 50 exposants de toute l'Europe.
- **Dates** : **Jeudi 9 décembre au dimanche 12 décembre** inclus
- **Lieu** : Place de la Mairie de Rennes (centre-ville piétonnier).
- **Frais de participation** : 290 € pour les 4 jours comprenant :
  - la cotisation en tant qu'adhérent à l'association Les Arts du Feu : 16 €
  - le stand (9 m<sup>2</sup> environ), en extérieur, sous chapiteaux blancs. Avec l'éclairage de base (apporter vos rallonges électriques, spots et votre matériel d'exposition : tables, plots.)
  - la communication (affiches, abribus, radios, télés, journaux....)
  - les dépliants (35 000 ex)
  - notre site Internet remanié avec votre page personnelle,
  - des invitations pour vos clients
  - le repas à l'assemblée générale
  - Le café et chocolat chaud en permanence !
- **Conditions à remplir**
  - Etre accepté par le Comité de sélection sur dossier photos (de qualité), obligatoire même pour ceux qui ont déjà participé et cela en fonction du nombre d'emplacements (55)
  - Etre un professionnel déclaré et en faire la preuve en envoyant impérativement les justificatifs décrits dans la demande d'admission (sauf pour les 2 tremplins)
  - Etre couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les expositions extérieures.
  - Vendre des objets exclusivement fabriqués par vous-même, une seule production par stand.
  - Ne pas sous-louer l'emplacement.
  - Etre présent en personne sur son stand les 4 jours.
  - Amener une pièce pour l'exposition collective de prestige et qui sera mise en vente
  - Pour les tremplins professionnels, une lettre de motivation avec des précisions concernant vos intentions et votre engagement pour l'avenir.
- **Conditions d'exposition**
  - Les emplacements sont déterminés par les organisateurs
  - le comité d'organisation se réserve le droit de retirer les objets non représentatifs du dossier de candidature
  - L'association décline toute responsabilité en cas de vol, casse, tempête, risques naturels
  - Le premier chèque est touché à l'acceptation et n'est pas remboursable; le deuxième est touché le 1er décembre, il est remboursable en cas de désistement avant le 1er décembre.
- **Repas** : Des repas communs (midi : soupe du jour...) nourriront une ambiance conviviale
- **Hébergement** : Vous aurez en temps utile les coordonnées de possibilité de logement chez l'habitant, des hôtels bon marché.
- **Ateliers/Démonstrations** : Cette année les ateliers accueillant du public montreront les techniques de la terre : four, modelage, tournage, construction d'une œuvre éphémère. Faites-nous des propositions... Ces démonstrations sont rémunérées par contrat. Merci de faire un projet écrit, avec besoins en matériel et 2 ou 3 photos dont une de vous au travail.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.



## Demande d'admission (à remplir en majuscules)

Nom/Prénom :

Année de naissance :

Nom de l'atelier :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Adresse électronique :

Site internet :

Technique (s) utilisée(s) :

Statut :  Chambre des Métiers  Profession libérale  
 Maison des Artistes  je suis inscrit  je suis affilié  
 Tremplin professionnel (en cours de régularisation d'installation y compris le statut d'auto-entrepreneur)

Depuis combien de temps pratiques-tu ce métier ?

Depuis combien de temps as-tu ton atelier ?

As-tu déjà participé aux Arts du Feu (années) :

Texte de présentation (4/5 lignes maximum) pour le site internet :

Vous désirez des affiches ? combien :

des invitations pour vos clients ? combien :

A

Le :

Signature :



### A joindre obligatoirement :

□ 4 photos de vos pièces : uniquement format standard 10X15cm ou 10x13.5 cm pour le numérique, sans agrafes, ni trombones, et non collées. Pas de dossier, ni d'articles. Vous pouvez joindre un CD mais les tirages papier sont impératifs (nous n'effectuerons aucun tirage).

Une 5ème photo doit vous montrer en train de travailler.

Merci d'indiquer au dos votre nom, la taille approximative des pièces et la technique utilisée. Si vous êtes accepté, vos documents pourront être utilisés (sauf refus écrit de votre part) pour la communication de notre manifestation, presse, catalogue, dépliant, etc..... Donnez-nous des documents de qualité, merci !

Une photocopie d'attestation d'affiliation pour l'année en cours à un organisme percevant des charges sociales concernant votre activité de création : bordereau URSSAF (chambre des métiers, profession libérale), cotisation à la Maison des Artistes

Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

□ 2 chèques de 145 € à l'ordre de "les Arts du Feu".

Un chèque sera encaissé à l'acceptation et est non remboursable,

le 2ème début décembre et est remboursable en cas de désistement avant le 1er Décembre.

Pour les candidats «trempin professionnel », la lettre de motivation.

Pour les intéressés : une proposition détaillée de démonstration ou/et d'atelier pratique sur 4 jours, avec le déroulement et le matériel utilisé, des visuels. (voir fiche d'information)

En cas de refus, vos documents vous seront retournés.

**Vous serez tenu informé de votre sélection mi juin au plus tard.**

**Nota important** : Vu le nombre de dossiers reçus, si le votre est incomplet, votre candidature ne sera pas examinée . Ceci s'adresse aussi bien aux anciens qu'aux nouveaux candidats. Nous vous rappelons ceci :

**«Une première participation n'implique pas d'être sélectionné pour l'année à venir donc une première sélection n'est pas automatiquement reconductible l'année suivante. Les critères de sélection sont basés sur le thème de l'année, la créativité, l'écriture personnelle, l'homogénéité de la production, la technicité, la situation géographique ».**

**Impératif** : A retourner avant le vendredi 7 mai (les dossiers postés après cette date ne seront pas pris en compte, le cachet de la Poste faisant foi ) à :

**Les Arts du Feu,**

**Centre artisanal P. Louial, 15 bd Franklin Roosevelt 35200 RENNES**

Tél 02 99 89 18 10